



ORDRE DES AVOCATS DU BARREAU  
DE LA SEINE SAINT DENIS

Communiqué – 20 novembre 2006

## **Grève de l'aide juridictionnelle à partir du mardi 21 novembre**

### **Les avocats du Barreau de la Seine-Saint-Denis cesseront toute activité au titre de l'aide juridictionnelle jusqu'au vendredi 8 décembre**

Les avocats du Barreau de la Seine-Saint-Denis, réunis en Assemblée Générale extraordinaire le lundi 20 novembre 2006, ont décidé de poursuivre et d'amplifier le mouvement de grève observé les jeudi 9 et 16 novembre.

**A compter de demain, ils observeront donc une grève totale de leurs activités au titre de l'aide juridictionnelle et de l'accès au droit, et ce jusqu'au vendredi 8 décembre inclus.**

Ils entendent ainsi de nouveau dénoncer la situation particulièrement grave de l'aide juridictionnelle dans le cadre de **l'examen actuel par le Parlement du prochain budget de la Justice**, et poursuivre leur combat pour le droit à une défense de qualité des justiciables les plus démunis dans l'optique du rassemblement national des avocats prévu à Paris le 18 décembre.

Retrouvez ce communiqué sur [www.avocats-bobigny.com](http://www.avocats-bobigny.com)